



LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS

Politique d'intérêt public temporaire subséquente pour continuer à faciliter l'accès à la résidence permanente pour les travailleurs de la construction sans statut dans la région du Grand Toronto (RGT)

Vous **devez** imprimer le document, le remplir et l'inclure dans votre demande en **page de couverture**.

Rassemblez vos documents dans l'ordre de la liste de contrôle et cochez chaque élément. Joignez de petits éléments tels que des photos avec une agrafe, sinon laissez les documents non reliés. Placez tous les documents dans une enveloppe scellée et suivez les étapes du [guide d'instructions \(IMM 0124\)](#). Si vos documents ne sont ni en anglais ni en français, joignez une traduction certifiée conforme avec une copie de la version originale et un affidavit de la personne ayant effectué la traduction (si la traduction n'est pas fournie par un membre en règle d'une association de traducteurs et d'interprètes professionnels provinciale ou territoriale au Canada).

 **Remarque :** Si les documents indiqués sur cette liste de contrôle ne sont pas joints à votre demande, celle-ci vous sera retournée. **Si vous n'êtes pas en mesure de fournir tous les documents demandés, joignez à votre demande une explication écrite et détaillée de la raison pour laquelle ils ne sont pas disponibles, et tout document qui appuie vos déclarations.** Si certains documents justificatifs sont manquants, dans certaines circonstances, cela pourrait entraîner le refus de votre demande.

-  **MOTIFS COURANTS POUR LESQUELS UNE DEMANDE EST RETOURNÉE**
- Les formulaires requis n'ont pas été signés et datés.
 - Les renseignements sur les documents soumis pour le demandeur principal et les membres de la famille, tel que sur leurs passeports ou certificats de naissance, ne correspondent pas au formulaire de demande générique (IMM 0008).
 - Le client n'a pas répondu à toutes les questions.
 - La version du formulaire soumise avec la trousse de demande n'est pas valide.

Les personnes qui ont présenté une demande d'asile au Canada et les demandeurs d'asile déboutés ne sont pas visés par cette politique d'intérêt public.

Les membres de la famille du demandeur principal admissibles à l'immigration au Canada dans le cadre de la présente politique d'intérêt public auront droit aux mêmes exemptions en matière d'admissibilité.

 Avez-vous déjà obtenu un permis de travail vous autorisant à travailler dans l'industrie de la construction au Canada? Oui Non

FORMULAIRES

	À moins d'indication contraire, ne soumettez pas l'original des documents, puisque les documents fournis ne seront pas retournés. Vous devez conserver une copie des formulaires remplis et de tous les documents avant de les envoyer au Congrès du travail du Canada	Format	<input checked="" type="checkbox"/>
1	Formulaire de demande générique pour le Canada (IMM 0008)	Original	<input type="checkbox"/>
2	Personnes à charge additionnelles/Déclaration (IMM 0008DEP), s'il y a lieu Veuillez inclure ce formulaire si vous avez plus de 5 personnes à charge (qu'elles vous accompagnent ou non).	Original	<input type="checkbox"/>
3	Demande pour modifier les conditions de séjour, proroger le séjour ou demeurer au Canada comme travailleur (IMM 5710) Document rempli, daté et signé par toutes les personnes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Le demandeur principal. • L'époux ou le conjoint de fait. • Chaque enfant à charge âgé de 18 ans ou plus. 	Original	<input type="checkbox"/>
4	Demande pour modifier les conditions de séjour ou proroger le séjour au Canada comme étudiant (IMM 5709), s'il y a lieu Rempli, daté et signé par toutes les personnes figurant sur la liste suivante qui ont besoin d'un permis d'études <ul style="list-style-type: none"> • Le demandeur principal • L'époux ou le conjoint de fait. • Chaque enfant à charge âgé de 18 ans ou plus. 	Original	<input type="checkbox"/>

FORMULAIRES

5	<p>Demande pour modifier les conditions de séjour, proroger le séjour ou demeurer au Canada comme visiteur ou titulaire de permis de séjour temporaire (IMM 5708), s'il y a lieu</p> <p>Rempli, daté et signé par le parent ou le tuteur légal pour chaque enfant à charge qui n'est pas d'âge scolaire</p>	Original	<input type="checkbox"/>
6	<p>Annexe 1 – Politique d'intérêt public temporaire subséquente pour continuer à faciliter l'accès à la résidence permanente pour les travailleurs de la construction sans statut dans la région du Grand Toronto (RGT) (IMM 0113)</p>	Original	<input type="checkbox"/>
7	<p>ANNEXE A : Antécédents/Déclaration (IMM 5669)</p> <p> Ce formulaire est OBLIGATOIRE pour tout membre de la famille âgé de 18 ans et plus (qu'il soit au Canada ou non, qu'il soit accompagnant ou non). Si ce formulaire n'est pas rempli correctement, le traitement de votre demande sera retardé</p> <p>Document rempli, daté et signé par toutes les personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le demandeur principal • L'époux ou le conjoint de fait (qu'il accompagne ou non le demandeur principal). • Chaque enfant à charge âgé de 18 ans ou plus (qu'il accompagne ou non le demandeur principal). <p>Fournissez vos antécédents personnels détaillés des 10 dernières années ou depuis l'âge de 18 ans, si vous avez moins de 28 ans. Ne laissez aucune section vide et n'omettez aucune période. Vous devez écrire « s. o. » dans les sections qui ne s'appliquent pas à votre situation. Mentionnez chacun/chacune des :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emplois • Périodes de chômage • Études • Périodes de vacances • Activités au foyer <p>N'utilisez pas d'abréviations. N'employez pas de termes généraux comme « salarié », « travail », « gestionnaire ». Précisez votre activité, par exemple; vendeur de commerce de détail, architecte, directeur financier, etc.</p>	Original	<input type="checkbox"/>
8	<p>Renseignements supplémentaires : Liste des voyages (IMM 5562)</p>	Original	<input type="checkbox"/>
9	<p>Renseignements supplémentaires sur la famille (IMM 5406)</p> <p>Document rempli, daté et signé par toutes les personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le demandeur principal • L'époux ou le conjoint de fait (qu'il accompagne ou non le demandeur principal) • Chaque enfant à charge âgé de 18 ans et plus (qu'il accompagne ou non le demandeur principal). 	Original	<input type="checkbox"/>
10	<p>Recours aux services d'un représentant (IMM 5476), s'il y a lieu</p> <p>Veuillez inclure ce formulaire si vous avez un représentant, qu'il soit rémunéré ou non.</p> <p>Si vous avez des enfants à charge âgés de 18 ans et plus, ils doivent remplir leur propre formulaire si un représentant agit également en leur nom.</p>	Original	<input type="checkbox"/>

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

	<p>À moins d'indication contraire, ne soumettez pas l'original des documents, puisque les documents fournis ne seront pas retournés. Vous devez conserver une copie des formulaires remplis et de tous les documents fournis avant de les envoyer au Congrès du travail du Canada.</p>	Format	<input checked="" type="checkbox"/>
1	<p>Lettre de recommandation du Congrès du travail du Canada</p> <p>Faites signer une lettre de recommandation par le Congrès du travail du Canada (CTC) attestant que toutes les conditions d'admissibilité ont été remplies.</p>	Original	<input type="checkbox"/>

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

2	<p>Documents de voyage et passeports</p> <p>Copie des pages de votre passeport ou document de voyage ainsi que de ceux de votre époux ou conjoint de fait et des enfants à votre charge indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le numéro de passeport, • La date de délivrance et d'expiration, • La photo, le nom ainsi que la date et le lieu de naissance, • Des modifications de nom ou de date de naissance, d'expiration, etc. <p>Vous devez être en possession d'un passeport valide. Vous ne pouvez pas immigrer au Canada à l'aide d'un passeport diplomatique, officiel, de service ou d'affaires publiques.</p>	Copies	<input type="checkbox"/>
3	<p>Preuve d'entrée et statut antérieur au Canada</p> <p>Vous devez fournir une preuve d'entrée légale au Canada. Voici des exemples de documents que vous pouvez soumettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des photocopies des pages de passeport montrant clairement le timbre délivré par les autorités canadiennes lors de votre plus récente entrée au Canada. • Une copie de votre plus récent document d'immigration, comme un permis de travail expiré, un dossier de visiteur ou un permis d'études. <p>Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide d'instructions (IMM 0124).</p>	Copies	<input type="checkbox"/>
4	<p>Preuve de résidence au Canada</p> <p>Vous devez fournir la preuve que vous résidiez au Canada depuis au moins cinq ans, consécutivement, à la date de votre demande. La preuve de résidence peut comprendre des copies d'un bail ou d'un contrat de location, une lettre du locateur ou du propriétaire attestant votre résidence et précisant les dates, ou des factures de services publics.</p> <p>Si votre époux(se), conjoint(e) de fait et/ou enfant sont également au Canada, vous devez aussi fournir une preuve de leur résidence.</p>	Copies	<input type="checkbox"/>
5	<p>Preuve d'emploi</p> <p>Vous devez pouvoir fournir la preuve que vous travaillez sans autorisation dans l'industrie de la construction de la région du Grand Toronto (RGT), dans une ou plusieurs des professions mentionnées dans la section « Qui peut présenter une demande ».</p> <p>Une preuve d'emploi peut comprendre des copies d'un contrat de travail, une lettre d'attestation de votre employeur ou une preuve d'adhésion à un syndicat local dans la RGT ou le paiement de cotisations syndicales.</p>	Copies	<input type="checkbox"/>
6	<p>Preuve d'une expérience de travail antérieure pertinente</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir preuves d'une expérience de travail cumulative à temps plein de trois ans au cours des cinq dernières années dans l'industrie de la construction dans la RGT, dans les professions mentionnées dans la section « Qui peut présenter une demande ». <p>Voici des exemples de documents que vous pouvez soumettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des lettres de recommandation d'employeurs ou de collègues pour les périodes de travail mentionnées dans votre demande. Les lettres doivent comprendre : <ul style="list-style-type: none"> - La période précise de votre emploi (dates de début et de fin) - La description de vos principales responsabilités et tâches - Le nombre d'heures de travail par semaine - Le nom de votre employeur, sa signature, son adresse complète, son numéro de téléphone et son adresse de courriel (s'il y a lieu) - Votre salaire annuel total ainsi que les avantages sociaux (s'il s'agit de la recommandation d'un employeur) • Une preuve d'adhésion à un syndicat local dans la RGT • Le paiement de cotisations syndicales • Les contrats de travail • Les talons de paie. <p>REMARQUE : Les demandeurs qui avaient précédemment reçu un permis de travail dans l'industrie de la construction au Canada doivent aussi fournir des copies de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Votre ou vos permis de travail précédents, • une copie de vos feuillets de renseignements fiscaux (T4) et avis de cotisation, si vous avez produit des déclarations de revenus ou déclaré des revenus au Canada, et • tout Relevé d'emploi qui a été émis 	Copies	<input type="checkbox"/>

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

7	<p>Documents d'identité et d'état civil</p> <p>Vous devez joindre les documents suivants pour vous et les membres de votre famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificats de naissance; • Documents juridiques indiquant tout changement de nom ou de date de naissance (s'il y a lieu); • Certificat(s) de mariage, de divorce définitif ou d'annulation de mariage. Si vous vous êtes marié plus d'une fois, joignez les certificats de chaque mariage et divorce ou annulation de mariage pour vous et votre époux ou conjoint de fait (s'il y a lieu); • Acte de décès de votre époux ou conjoint de fait (s'il y a lieu); • Pièces d'identité nationales, carnet de famille (s'il y a lieu); • Si vous avez un conjoint de fait, remplissez et joignez la Déclaration solennelle d'union de fait (IMM 5409 – original) ainsi que la preuve que vous avez cohabité avec votre conjoint pendant une période d'au moins 12 mois continus consécutivement. Joignez les documents suivants qui doivent indiquer vos deux noms, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - Des copies des relevés de compte bancaire conjoint, - Des copies de baux, - Des factures de services publics, etc. 	Copies	<input type="checkbox"/>
8	<p>Famille/parenté au Canada</p> <p>Fournissez la preuve qu'un membre de votre parenté (mère, père, frère, sœur, grand-mère, grand-père, petit-enfant, tante, oncle, nièce, neveu, cousin ou cousine) vit au Canada et est citoyen canadien ou résident permanent.</p> <p>Pour prouver que vous avez de la famille au Canada, vous pouvez utiliser des copies d'un certificat de naissance ou d'un carnet de famille qui démontre vos liens familiaux. Vous devez également inclure une copie de leur carte de résident permanent valide, de leur certificat de citoyenneté ou d'une copie de la première page de leur passeport canadien.</p>	Copies	<input type="checkbox"/>
9	<p>Renseignements sur les enfants, s'il y a lieu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actes de naissance des enfants (avec le nom de leurs parents) • Dossiers scolaires <p>Si vous avez adopté des enfants à charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des documents d'adoption délivrés par des autorités reconnues attestant l'adoption légale et approuvée <p>Si l'autre parent ne vous accompagne pas au Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une preuve de la garde de tout enfant de moins de 18 ans issu d'un mariage ou d'une relation précédente • Déclaration pour parent/tuteur légal qui n'accompagne pas un enfant mineur immigrant au Canada (IMM 5604), signée <p>REMARQUE : Vous devez présenter un formulaire pour chaque enfant et la copie d'une pièce d'identité du parent qui ne l'accompagnera pas au pays, portant sa photo et sa signature</p>	Copies	<input type="checkbox"/>
10	<p>Certificats de police et absence de casier judiciaire</p> <p>Vous et les membres de votre famille âgés de 18 ans et plus, qui ne sont pas citoyens canadiens ou résidents permanents devez obtenir un certificat de police de chaque pays ou territoire où vous avez vécu pendant six mois consécutifs ou plus depuis que vous avez atteint l'âge de 18 ans.</p> <p>Vous êtes fortement encouragé à les joindre à la demande que vous présenterez au bureau du Congrès du travail du Canada. Si vous ne pouvez pas obtenir tous les certificats de police nécessaires, vous pouvez quand même envoyer votre demande. Nous vous recommandons fortement d'entreprendre dès maintenant les démarches pour obtenir ces certificats de police, afin d'éviter des retards ultérieurs. Vous devez être prêt à les envoyer quand un agent vous les demandera.</p> <p>Trouvez des informations spécifiques et à jour sur la façon d'obtenir des certificats de police de n'importe quel pays ou territoire.</p>	Original	<input type="checkbox"/>
11	<p>Exigences concernant les photos</p> <p>Joignez deux (2) photos de format passeport pour vous et chaque membre de votre famille, qu'il vous accompagne ou non. Au verso d'une (1) photo, le studio de photo doit inscrire son nom et adresse complète, le nom et la date de naissance de la personne qui apparaît sur la photo ainsi que la date à laquelle la photo a été prise. Veuillez laisser l'autre photo vierge.</p> <p>Joignez deux (2) photos supplémentaires pour traiter le permis de séjour temporaire.</p> <p>Les photos doivent avoir été prises par un photographe commercial dans les six (6) mois avant la présentation de la demande et être des originaux non altérés. Suivez les instructions fournies dans le guide à l'annexe A : Spécifications des photos.</p>	Original	<input type="checkbox"/>

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

12	Frais Copie du reçu montrant le montant payé. Consultez la section « Payer les frais » du guide d'instructions.	Copies	<input type="checkbox"/>
----	---	--------	--------------------------

Une fois que votre trousse de demande est prête, veuillez communiquer avec le [Congrès du travail du Canada](#)